



**Procès verbal des délibérations
Conseil de Communauté
Jeudi 23 mai 2011**

L'an deux mille onze le vingt trois mai à vingt heures trente les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du MIEY de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Francis BARADAT Président.

Etaient présents : MM. Didier LARRIEU Jacques LALANNE Paul LESTERLOU. Bernard SOUDAR Vice- Présidents Alain DULOUT. Michel BERDUCQ (Arbus) Mme Eline GOSSET. Jean Claude CAUSSOU représentant Gérard AUGÉ M. SOUBIROU Jean Marc. Mme GARRIDO Hélène représentant M. Jean Marc DENAX (Artiguelouve). Philippe BOILLOT Martine RODRIGUEZ (Aubertin). Jacques LOCATELLI Alain COMTE. (Aussevielle). Philippe FAURE Jean-Bernard AUGÉ. (Beyrie en Béarn). MM. Guy WEBER Jean Christophe RENAULT (Bougarber) Brigitte DESCHASEAUX. (Caubios Loos) Marie-Germaine MORA MM. Hervé MERIOT Gilles TESSON (Denguin). Bernard MARQUE (Laroin). Jacqueline PEDURTHE. Henri DESCAMPS (Momas) Mme Josette POSE Jean BELLOCQ M. Pierre SIVADON. (Poey de Lescar) Jean Jacques MAURO. Jean MOURLANE (Saint Faust) Mme Joëlle BORELLO Siros) Lucien TIRCAZES (Uzein)

Absents excusés : Jean ROCA (Poey de Lescar) Eric LARROZE (Uzein) Bernard LAYRE (Caubios Loos) Vincent LALANNE (Siros)

Nombre de membres en exercice : 36

Date de la convocation : 17 mai 2011

Affiché et publié le 24 mai 2011

Validation du compte rendu du Conseil communautaire du 28 avril 2011

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Marchés de voirie du programme 2011 : choix des titulaires

Les tableaux ci-après résument les propositions reçues des entreprises soumissionnaires pour les lots 1 (rechargements enduits superficiels et assainissement) lot 2 (béton bitumineux et assainissement) du programme de voirie 2011 ainsi que le classement des offres effectué par la Commission chargée de l'ouverture des plis le 6 mai dernier en tenant compte des deux critères retenus (prix 80 % et mémoire technique 20 %) Toutes les entreprises ayant remis un mémoire de valeur équivalente, le critère prix à prévalu.

4 rue Principale 64230 POEY LESCAR ☎ 05.59.68.79.80 Fax 05.59.68.62.85 E-Mail miey@mieydebearn.fr
www.mieydebearn.fr

Arbus * Artiguelouve * Aubertin * Aussevielle * Beyrie en Béarn * Bougarber * Caubios-Loos * Denguin *
Laroin * Momas * Poey-Lescar * Saint-Faust * Siros * Uzein *

TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE 2011

LOT 1 TRANCHE FERME

	Estimation service	EUROVIA	SCREG	A3TP	EIFPAGE TP	LAFFITTE/LAPEDAGNE
Montant de l'offre H.T.	237 415,50 €	233 284,53 €	225 147,75 €	238 470,00 €	229 507,25 €	188 320,00 €
T.V.A. : 19.60 %	46 533,44 €	45 723,77 €	44 128,96 €	46 740,12 €	44 983,42 €	36 910,72 €
Montant de l'offre T.T.C.	283 948,94 €	279 008,30 €	269 276,71 €	285 210,12 €	274 490,67 €	225 230,72 €
Classement		4	2	5	3	1

LOT 2 TRANCHE FERME

	Estimation service	COLAS/SACER/SCERG	EUROVIA	A3TP	LAPEDAGNE/LAFFITTE
Montant de l'offre H.T.	142 835,00 €	109 910,00 €	140 111,05 €	123 855,00 €	113 922,50 €
T.V.A. : 19.60 %	27 995,66 €	21 542,36 €	27 461,77 €	24 275,58 €	22 328,81 €
Montant de l'offre T.T.C.	170 830,66 €	131 452,36 €	167 572,82 €	148 130,58 €	136 251,31 €

LOT 2 TRANCHE CONDITIONNELLE

	Estimation service	COLAS/SACER/SCERG	EUROVIA	A3TP	LAPEDAGNE/LAFFITTE
Montant de l'offre H.T.	11 004,00 €	10 005,00 €	12 658,34 €	11 715,00 €	9 789,50 €
T.V.A. : 19.60 %	2 156,78 €	1 960,98 €	2 481,03 €	2 296,14 €	1 918,74 €
Montant de l'offre T.T.C.	13 160,78 €	11 965,98 €	15 139,37 €	14 011,14 €	11 708,24 €
Classement global		1	4	3	2

Compte tenu du fait que le total des 2 lots y compris la tranche conditionnelle du lot 2 reste dans l'enveloppe budgétaire prévue, le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :

- DECIDE de retenir le groupement LAFFITTE-LAPEDAGNE pour le lot 1 pour un montant de 225 230.72 € TTC et le groupement –COLAS-SCREG-SACER- pour le lot n° 2 pour un montant de 143 418.34 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés correspondants.

Glissement de terrain chemin Baylot à Artiguelouve

Monsieur le Président indique que les fortes précipitations enregistrées le 02 mai 2011 ont provoqué un glissement de terrain sur une longueur de 60 m au chemin Baylot qui dessert trois habitations d'Artiguelouve.

Le coût des réparations urgentes à réaliser est chiffré à 45 976.70 € HT

Cette opération peut recevoir une aide du Conseil Général au titre des intempéries à la voirie communale.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à solliciter cette aide au taux habituel de 48 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Avenant au marché Laborde à bon de commande : travaux d'urgence pour intervention sur intempérie voirie Artiguelouve

Ce marché souscrit pour une durée de un an renouvelable de façon expresse année par année pour une durée maximale de 3 ans permet de prendre en compte les travaux de grosses réparations non intégrées dans les programmes annuels en raison de leur caractère imprévisible (dégradations dues aux intempéries notamment).

Souscrit avec un minimum de 20 000 € HT et un maximum de 40 000 € HT, il a permis depuis la date de sa signature d'engager des bons de commandes à hauteur de 15 700 € HT. Le montant reste inférieur au minimum de commande obligatoire.

Nous avons constaté au vu de la première année d'entrée en vigueur de ce marché que le montant engagé était très voisin du maximum. Il conviendrait donc pour assurer une bonne gestion des événements imprévus d'élargir la fourchette minimum-maximum en portant le montant maximum de 40 000 à 50 000 € HT.

Il conviendrait aussi après une première année expérimentale de compléter le bordereau des prix pour des prestations occasionnelles qui n'avait pas été envisagées.

Après délibération le Conseil de Communauté :

- AUTORISE le Président à préparer et signer le présent avenant
- DECIDE de compléter le bordereau des prix pour les nouveaux prix ne figurant pas au marché initial
- AUTORISE le Président à reconduire le marché pour une durée de un an à compter du 29 mai 2011

Marché du logiciel de facturation des ordures ménagères : choix de l'entreprise titulaire

4 candidats ont déposé une offre concernant ce marché de logiciel de facturation des ordures ménagères. Au vu de l'analyse de ces offres réalisées le 23 mars 2011, deux candidats ont proposé une offre Full Web et n'ont donc pas répondu au cahier des charges. Ces offres irrégulières (art 53 du CMP) n'ont donc pas été analysées.

L'analyse des 2 offres retenues montre que même si l'offre Styx est moins couteuse, la proposition de son concurrent Global Info présente une valeur technique plus intéressante comme l'indique la proposition de notation.

<i>Proposition de notation</i>			Pondération	STYX	GLOBAL INFO (AGIDE)
Prix des prestations	Prix de l'offre sur la durée du marché	$35 \times \frac{\text{montant de l'offre la plus basse}}{\text{montant de l'offre considérée}}$	35 points	35	29
Valeur technique de l'offre	Formation	Programme de la formation proposée	5 points	5	4
		Qualité et agrément du formateur	5 points	-	2
	Maintenance	Moyens mis en œuvre pour assurer les prestations de maintenance	5 points	3	4
		Délais d'intervention	5 points	4	4
Qualité de la note méthodologique	Détail de la nature et du contenu de la fonctionnalité et de l'évolutivité du logiciel, et des garanties techniques pour la sauvegarde des données, en vue d'assurer la continuité du service public	25 points	15	23	
Délai	Délai et phasage optimum par rapport au délai requis à l'article 4 du CCATP du présent marché		20 points	20	20
Total			100 points	82	86

Monsieur Soubirou s'interroge toutefois sur l'utilité d'acheter le logiciel pour une durée limitée, compte tenu de la fusion proposée par le Préfet de la communauté de communes avec la communauté d'agglomération du Grand Pau.

Après délibération le Conseil de Communauté :

- DECIDE de retenir GLOBAL INFO, avec l'option 1 « interface web pour les usagers du service » et l'option 2 « émission d'ordres de service » compris dans l'offre de base, pour un montant total de 39 252,72 € pour une durée de 5 ans.
- AUTORISE Monsieur le Président à préparer et signer le marché

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères

Le marché actuel de collecte des déchets ménagers et assimilés se termine le 30 avril 2012. Le nouveau marché de collecte pour la redevance incitative vient d'être envoyé à la publication le 17 mai dernier (BOAMP, JOUE et le site eadministration64). La date limite de remise des offres est le 25 juillet 2011. L'ouverture des plis par la commission d'appel d'offre est prévue le 26 juillet à 14h00. L'analyse du marché se fera par SERVICE PUBLIC 2000 au mois d'août. La présentation de l'analyse des offres est prévu mi-septembre."

Il est proposé de solliciter la présence de Monsieur SOUDAR en tant que personnalité qualifiée au sein de la commission d'appel d'offre.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Relance du marché signalétique

Suite au premier marché infructueux lancé en début d'année, le Conseil communautaire dans sa séance du 31 janvier avait donné mandat au Président de relancer la démarche avec une mission confiée à un graphiste pour la conception et un marché comprenant la fourniture et la pose des deux types de signalétique (bois et aluminium).

La publication de l'appel à candidature a été lancée avec pour objectif de pouvoir faire bénéficier les entreprises locales de ce dispositif avant la période estivale. Le cahier des charges reprend le nouveau graphisme finalisé du prestataire, Monsieur Langlumé, retenu pour la conception. Il repose aussi sur la validation auprès des élus, commune par commune des indications portées sur les panneaux et des activités signalées. Les réponses sont attendues pour le 27 mai au plus tard.

Tableau descriptif

Décomposition lots	Prestations
<u>Lot 1</u> : Signalétique structure aluminium (panneaux, fixations et supports)	-Signalétique mono-mâts : -Signalétique bi-mâts : -Signalétique tri-mâts : -Totems -Panneaux RIS : -Panneaux Entrées/sorties de territoire
<u>Lot 2</u> : Signalétique structure bois	-Signalétique mono-mâts : -Signalétique bi-mâts :
<u>Lot 3</u> : Pose	Réception et pose
Cout total estimatif	80 000 €

Quelques délégués expriment leur réserve sur la charte graphique réalisée par le prestataire chargé de la conception. Ils estiment que les couleurs choisies ne correspondent pas aux couleurs du Mieu de Béarn. Le Président demande un vote sur ce point précis. La charte est adoptée à la majorité avec 9 voix contre (délégués d'Artiguelouve et Saint Faust, Mme PEDURTHE et M. BOILLOT).

Compte tenu de la définition précise des prestations de chaque lot, le Conseil de Communauté donne délégation au bureau pour le choix des attributaires dans la limite de l'évaluation de 80 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Remplacement sur le poste de chargée d'animation

Le Président rappelle que le conseil communautaire a approuvé la décision de pourvoir au remplacement du poste de l'animatrice économique dont le départ est prévu pour la mi juin. Marie Theil a été retenue pour ce poste. Elle est actuellement chargée de mission développement économique pour 3 communautés de communes de Navarrenx, Sauveterre de Béarn et Salies de Béarn et pourra occuper son nouveau poste à compter du 15 juillet. Ce choix a été guidé par son expérience dans le secteur privé et public en matière de soutien à la création et au développement d'entreprises, y compris dans l'animation de démarche collectives sur des filières prioritaires.

Questions diverses

-Subventions du Pays du Grand Pau en matière culturelle

Dans le cadre de sa Politique d'Action Culturelle Territoriale, le Pays du Grand Pau bénéficie d'une enveloppe de 30 000 € pour soutenir des actions culturelles sur son territoire. Cette enveloppe est donnée par la Région Aquitaine.

Le choix du Pays pour l'attribution de cette aide se porte sur des spectacles à destination de la petite enfance (crèches, RAM) et pour l'aide à l'innovation, l'originalité, pour des projets rayonnant sur plusieurs territoires.

Dans ce cadre, le Mieux de Béarn propose de présenter trois demandes de projets pouvant répondre aux critères d'attribution :

- 3 représentations d'un spectacle en fin d'année organisé par le RAM avec la compagnie « la Smala Bleue Théâtre » : subventionné à 80% par le Pays du Grand Pau. (Un premier devis fait état d'un coût de 700 € par représentation – un deuxième devis revu à la baisse doit être proposé).
- A l'école d'Artiguelouve, spectacle donné par la Compagnie de l'Echiquier de Pau (en résidence d'artiste en début d'année à Artiguelouve) : sont conviées les 5 écoles du secteur Rive Gauche ainsi que des personnes âgées, donnant une dimension intergénérationnelle à ce projet novateur sur le territoire. Le cout total de cette représentation s'élève à 600 €.
- Projet « culture à la ferme » de la Compagnie « La Dame de Pique » de Denguin : la ferme Biscar à Arbus accueillera début septembre une représentation dans le cadre de ce projet qui a été lancé en 2010. Une demande émanant du Mieux de Béarn devrait favoriser une aide du Pays du Grand Pau. L'aide sollicitée auprès du Mieux de Béarn s'élève à 800 € et celle sollicitée auprès du Pays de Grand Pau à 800 €. Cette dernière sera reversée par la Communauté de Communes à la compagnie « La Dame de Pique ».

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

-Demandes d'aide au spectacle vivant :

Dans le cadre de l'aide apportée au spectacle vivant (à hauteur de 20% des frais), l'association Art Pluriel et l'association « Ile aux enfants » sollicitent le Mieux de Béarn.

L'association « Art Pluriel » pour 2 spectacles organisés en 2011 :

- « Les poupées gonflées » le 16 avril 2011 : cout global 600 € - aide sollicitée de 120 €
- « les 36 arts » le 13 mai 2011 : cout global de 500 € - aide sollicitée de 100 €

L'association « Ile aux Enfants » pour un spectacle organisé le mardi 31 mai 2011 : cout de 600 € - aide sollicitée de 120 €.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

-Demandes d'aide à la réalisation de projets jeunes :

Deux demandes d'aides sont sollicitées :

- une demande dans le cadre d'un projet mené par trois adolescents, scolarisés au Lycée de St Cricq. Ils souhaitent réaliser une mini formule 1 avec un moteur électrique et participer à une compétition nationale entre tous les lycées participants durant le mois de mai. Un d'entre eux au moins habite sur le territoire de la Communauté de communes. Ils sollicitent au total une aide d'un montant de 300 €
- une autre demande de la part du Centre Social Alexis Peyret de Serres-Castet pour le soutien du « Projet Citoyenneté Paris ». L'objectif est de permettre à 20 jeunes âgés de 14 à 17 ans de réaliser un séjour de 6 jours avec au programme des actions citoyennes avec plusieurs partenaires (Croix rouge, conseil municipal des jeunes, Centre Social de Paris), découvertes culturelles et loisirs. Un des participants recensés habite sur le territoire de la Communauté de communes. Le coût du projet est de 1543 € et la participation du Miey est demandée à hauteur de 60 €.

Les deux demandes sont rejetées à l'unanimité.

-Information sur le conseil d'administration de la Mission locale pour l'emploi des jeunes

Le Président rappelle que la communauté de communes contribue au financement de la mission locale qui offre un accompagnement des jeunes du territoire. Josette Pose n'a pu se rendre à la dernière rencontre proposée par cette structure mais indique qu'elle a transmis un bilan des publics accueillis et accompagnés sur le territoire.

-Information sur la réunion d'assemblée générale de l'ADMR :

L'Assemblée générale a permis de faire le point sur la situation financière plus saine de l'association avec un excédent de 12 000 € sur un budget au total de 509 000 €. La question de l'installation de l'association dans de nouveaux locaux plus adaptés a été abordée. La commune de Poey de Lescar consent à mettre à disposition de l'association les locaux d'une ancienne épicerie VIVAL. Par contre les modalités de restructuration et d'équipement des 240 m² évoqués par le Président de l'ADMR semblent plus floues pour les délégués de Poey. La communauté de communes ne semble pas sollicitée sur ce projet de l'avis des personnes présentes à l'assemblée générale de l'ADMR.

Monsieur le Président présente le projet qui avait été envisagé d'une superficie de 90 m² environ après sa visite des lieux avec J. ROCA, D. LARRIEU, J.M DENAX. Il a été rejeté par ce dernier.

Plusieurs délégués s'interrogent sur la nécessité d'une superficie aussi importante et sur les charges de fonctionnement qu'elle générera. J. LALANNE demande quelle légitimité aurait la Communauté pour agir en l'absence de compétence explicite dans les statuts.

-Délégation pour le choix de l'architecte chargé de la conception et du suivi du chantier de la crèche d'Uzein :

Le conseil communautaire du 18 avril a pris une première décision de lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la crèche d'Uzein dont le coût prévisionnel des travaux a été évalué à 350 000 € HT.

La Communauté de Communes du Mieu de Béarn travaille en partenariat avec la CAF et le Conseil Général, à la mise en place d'une nouvelle crèche sur la Commune d'Uzein et plus particulièrement sur un terrain situé proche du centre de loisir et de l'école.

L'objectif est de répondre aux besoins en matière de garde d'enfant pour les communes de Caubios Loos, Uzein et Momas, ainsi que pour les personnels de la base militaire de l'aéroport. Ces besoins ont été confirmés par l'enquête réalisée auprès de la base de défense.

On peut envisager une structure d'environ 250 m² qui permette d'accueillir environ 12 enfants et des permanences du relais assistantes maternelles. Le coût prévisionnel des travaux est évalué à environ 350 000 € HT suivant les ratios présentés par la CAF.

Lors du dernier comité de pilotage, il a été proposé de lancer le projet de façon à pouvoir engager les travaux de réalisation pour fin 2011 début 2012.

Il est donc proposé :

- d'AUTORISER Monsieur le Président à lancer la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre afin de travailler à la définition de ce projet dès le mois de juin.
- de DELEGUER au Bureau le choix de l'attributaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité

- Création de postes d'agents d'animation en crèches pour la titularisation des assistantes maternelles :

Monsieur Baradat propose la titularisation 8 personnels de la crèche ayant un CAP petite enfance et aujourd'hui en contrat de droit public en qualité d'ATSEM. La titularisation en qualité d'ATSEM présente de très grandes difficultés car le métier n'est pas le même et les épreuves du concours sont basées sur l'activité des agents des écoles. En conséquence et après renseignement pris auprès d'autres collectivités qui ont déjà pratiqué cette démarche, il est proposé de les intégrer sans concours en qualité d'adjoint d'animation. Parmi ces personnels, une d'entre elle actuellement en congé maternité sera toutefois titularisée ultérieurement.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité la création de huit postes d'adjoints d'animation.

- Lancement du projet voie verte et évolution des syndicats d'eau et d'assainissement :

Monsieur Soudar informe que le Conseil général a lancé l'appel d'offre pour la voie verte. Les travaux sont attendus pour le mois de septembre

Egalement, il explique que le Conseil Général travaille actuellement à la réorganisation de la carte de ces syndicats. Une concertation est prévue avec ces syndicats pour les inciter à se restructurer et faire des économies d'échelle et diminuer les demandes de subventionnement au Conseil général.

-Contentieux au conseil des prud'hommes:

Le contentieux avec Mme Azanovski devait être jugé le 16 mai. Jusque là, la Communauté de communes n'a pas été informée du jugement. Il est proposé de réexaminer cette question au prochain bureau le 31 mai.

-Réforme territoriale :

Lors de la deuxième réunion de la CDCI Monsieur le Préfet a indiqué que les propositions de fusion des intercommunalités du Luy de Béarn, de Gave et Coteaux et du Mieu de Béarn avec l'agglomération de Pau se feraient à la fin du schéma soit à l'horizon 2018 sous réserve d'une évolution des compétences des Communautés concernées (mise en cohérence des compétences des EPCI à fiscalité propre existants à un niveau élevé)

Monsieur Lalanne propose une rencontre avec le Président de la communauté de communes de Lacq afin de pouvoir éclairer l'avis des conseils municipaux sur une alternative possible au regroupement avec la communauté d'agglomération de Pau. Après débat, il est décidé d'inviter monsieur Habib, le Président à venir présenter sa communauté de communes en conseil communautaire ou bureau élargi.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Président

Francis BARADAT

NOMS	EMARGEMENT
LARRIEU Didier	
BERDUCQ Michel	
DULOUT Alain	
GARRIDO Hélène	
CAUSSOU Jean Claude	
DENAX Jean Marc	

BOILLOT Philippe	
RODRIGUEZ Martine	
LOCATELLI Jacques	
COMTE Alain	
FAURE Philippe	
AUGE Jean Bernard	
WEBER Guy	
RENAULT Jean Christophe	
DESHASEAUX Brigitte	
LALANNE Jacques	
MERLOT Hervé	
MORA Marie Germaine	
TESSON Gilles	
SODAR Bernard	
MARQUE Bernard	
PEDURTHE Jacqueline	
DESCAMPS Henri	
POSE Josette	

SIVADON Pierre	
BELLOCQ Jean	
MAURO Jean Jacques	
MOURLANE Jean	
BORELLO Joëlle	
TIRCAZES Lucien	
LESTERLOU Paul	